République Française
Département : GIRONDE
Arrondissement : Libourne
PUJOLS - COMMUNE

Procès verbal

Le mercredi 23 septembre 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Florent COUDERC.

Secrétaire de la séance : Monsieur Vincent BESSETTE

Présents : Monsieur Florent COUDERC, Madame Alexandra VILLEFONNET AGARD, Madame Jany VILLEFONNET, Madame Chrystele COLOMBET, Monsieur Vincent BESSETTE, Monsieur Thierry CHAPUIS, Monsieur Philippe RICCO, Madame Isabelle RICCO, Monsieur Hubert LEROUX, Madame Martine TUC, Monsieur Christian COUDERC, Monsieur Christophe BIASI, Monsieur Julien CIGRAND, Madame Audrey HENNEBAUT
Représentés : Madame Marie BROCA représentée par Madame Martine TUC
Absents et excusés :

Ordre du jour *:*

- Délibération pour la taxe des logements vacants
- Délibération pour la Subvention CLE de la salle polyvalente

Délibérations du conseil *:*

Participation de la collectivité aux services numériques mutualisés du syndicat mixte Gironde Numérique (N° DE_038_2026)

PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE de PUJOLS SUR DORDOGNE AUX SERVICES NUMERIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE GIRONDE NUMERIQUE

Madame le Maire expose :

Le passage à l'administration électronique et à l'informatisation des services a pour corollaire le développement :

- de logiciels applicatifs utilisés par les services
- du parc informatique
- des besoins de stockage et d'archivage numérique

Le respect des obligations légales de dématérialisation, l'augmentation de la productivité et l'amélioration de la qualité des prestations proposées aux administrés induisent des efforts d'investissements et de fonctionnements conséquents.

Face à ces constats, le Département de la Gironde a souhaité apporter une réponse publique sous l'égide du Syndicat Mixte Gironde Numérique (ci-après « Gironde Numérique ») qui propose, sur la base de l'article L. 5721-9 du CGCT, une offre de services numériques mutualisés.

Ce dispositif public de mutualisation des services numériques permettra de :

- maîtriser notre système d'information et les données publiques qu'il contient
- rendre accessible ces services mutualisés aux collectivités dépendantes de la Communautés de communes Castillon Pujols par notre intermédiaire
- réaliser des économies sur la maintenance de notre système d'information
- respecter les normes en vigueur de dématérialisation des procédures
- mettre en place un plan de formation afin que les utilisateurs des applications logicielles et des matériels puissent s'adapter et évoluer sur les outils informatiques
- bénéficier d'un appui technique sur l'ensemble des besoins liés à l'informatisation des services, de manière à réaliser des échanges d'informations et de savoir faire et ce dans le but d'améliorer l'utilisation des outils informatiques, la productivité et de contenir les coûts

Par délibération du 30 Novembre 2010, le comité syndical a approuvé la modification des statuts de Gironde Numérique permettant la mise en place d'une activité de services numériques mutualisés à caractère facultatif.

Le choix de participer aux services numériques facultatifs appartient à chaque adhérent de Gironde Numérique et doit se manifester par :

- une délibération d'adhésion
- une convention cadre de participation aux services numériques mutualisés
- le cas échéant, une convention tripartite si des collectivités de la communauté de communes souhaitent accéder à cette offre de services mutualisés

Une convention cadre de participation aux services mutualisés entre Gironde Numérique et la Communauté de communes de Castillon Pujols permet d'encadrer ces nouvelles relations contractuelles.

Sur le plan financier, la participation de la Communauté de communes de Castillon Pujols est recouvrée dans le cadre d'une participation financière en fonctionnement annuelle.

Dans le cas où des collectivités de la Communauté de communes souhaitent accéder à cette nouvelle offre de services mutualisés, des conventions tripartites particulières à la convention cadre de participation seront mises en place en tant qu'annexe. Une participation complémentaire par collectivité et en fonction du catalogue de services voté sera payée par la Communauté de communes.

Sur le plan financier, la collectivité de Pujols sur Dordogne rembourse sa part financière à la Communauté de Communes sur la base d'une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants

et du tarif voté en Conseil Syndical par Gironde Numérique.

La présente délibération vient encadrer la participation de la Collectivité de Pujols sur Dorodogne aux services numériques de Gironde Numérique par l'intermédiaire de la Communauté de communes de Castillon Pujols

En fonction du catalogue des participations aux services mutualisés en vigueur, la participation de la Communauté de communes aux services mutualisés est décomposée en deux parties :

- une participation forfaitaire qui permet l'accès à une plateforme de services et/ou à des services de sécurisation des données
- une participation pour des prestations complémentaires non prévue dans le cadre des services proposés dans le cadre de l'adhésion

La participation forfaitaire de la Communauté de communes est fixée en fonction du catalogue de service en vigueur.

Pour chaque nouveau service, le catalogue de services mutualisés et le montant des participations financières seront ajustés en comité syndical.

La Communauté de communes Castillon Pujols qui adhère à Gironde Numérique depuis sa création a d'ores et déjà désigné ses délégués. Ils représenteront donc la Communauté de communes et les collectivités membres dans le cas d'une participation aux services mutualisés.

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la participation de la Collectivité de Pujols sur Dordogne aux services numériques mutualisés de base de Gironde Numérique à compter de l'année 2025
- Approuver la participation de la Communauté de communes pour le compte de la Collectivité
- Approuver le remboursement de la participation de la Collectivité de Pujols sur Dordogne auprès de la Communauté de communes de Castillon-Pujols
- M'autoriser à effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de cette affaire, et en particulier, signer les conventions (cadre et particulières) réglant les relations entre la Communauté de communes, la Collectivité de Pujols sur Dordogne qui souhaite bénéficier du service et Gironde Numérique.

Délibération : ajournée

DETR 2026 - Travaux de chauffage pour la salle polyvalente (N° DE_037_2026)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le chauffage de la salle polyvalente est irréparable de par sa vétusté et son ancienneté

Le coût de cette opération a été estimé 36 555.72 € HT soit 43 866.86€ TTC

Par conséquent, Madame le Maire propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé dans le cadre de la programmation 2026 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés

- Autorise Madame le Maire à solliciter l'octroi de la DETR 2026 à hauteur de 35 % du montant HT de 36 555.72€

- Approuve le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES : Montant des travaux **ALL THERMIQUE**

Ensemble des travaux HT 36 555.72€

TVA (20 %) 7 311.14€

Total TTC des dépenses 43 866.86€ TTC

RECETTES

Subvention DETR 35% **12 794.50€**

Autofinancement de la commune **31 072.36€**

Total des recettes **12 794.50€**

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes pièces destinées à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération : ajournée

Monsieur Florent COUDERC
Président de séance

Monsieur Vincent BESSETTE
Secrétaire de séance